



Un bénévole est il un employeur comme les autres?

Par **annesophie12**, le **28/02/2008** à **15:43**

bonjour et merci de prendre le temps de lire ma question:
je travaille dans une admr gérée par des bénévoles sous la direction départementale d'une fédération;
dans quelle limite un bénévole, étranger au secteur social de l'aide à domicile, peut il être considéré comme un employeur?
en cas de litige qui n'a pu se résoudre par un entretien avec la directrice, vers qui se tourner...la fédération, l'inspection du travail? les prud'hommes considèrent ils les bénévoles comme des employeurs ?
merci beaucoup!
cordialement